

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 octobre 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° I-562

présenté par

M. Mariton, M. Poisson, M. Solère, M. Blanc, M. Aubert, M. Mancel, M. Saddier, M. Terrot,
M. Sturni, Mme Dalloz, Mme Fort, Mme Genevard, Mme Grosskost, Mme Pons et
Mme Rohfritsch

ARTICLE 7

À l'alinéa 57, substituer à la date :

« 1^{er} janvier »,

la date :

« 28 septembre »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'éviter la rétroactivité du dispositif de taxation des stock-options.